Le juge accompagnateur en voltige

1. Un rôle obligatoire pour participer aux concours

En voltige équestre, tout club engageant une équipe ou un pas de deux en compétition a l'**obligation** de désigner un **juge accompagnateur**.

👉 Cette règle répond à un objectif essentiel : **assurer le bon fonctionnement et l'organisation des concours.**

2. Une contribution à l'organisation des compétitions

Chaque club participant prend part à l'organisation générale en fournissant un juge accompagnateur.
Les compétitions de voltige nécessitent plusieurs juges par épreuve.

Afin de garantir des conditions optimales, cette obligation permet :

- ✔ d'assurer un **nombre suffisant de juges**
- ✔ de permettre une **rotation des jurys** (limiter la fatigue)
- ✔ de garantir le **respect du planning**

3. Développer les compétences des juges

Les concours sont aussi un véritable **terrain de formation**.
Les juges accompagnateurs peuvent participer à différentes missions :

- secrétariat,
- jugement,
- organisation générale

👉 Cette implication favorise une montée en compétence progressive et concrète.

4. Un atout pour le club

Former un juge est également bénéfique pour le club.
Les clubs sont encouragés à former un licencié majeur (souvent un parent de voltigeur), via des formations organisées par les CRE et encadrées par des juges habilités par la FFE.

Ces juges :

- participent aux concours avec le club (conformément au règlement),
- apportent une **vision explicative des notes pour le coach**,
- peuvent évoluer vers des **niveaux supérieurs de jugement**.

👉 Un juge formé est capable d'évaluer de manière impartiale, et l'organisation des jurys permet de limiter les biais humains.

✅ En résumé

Les clubs doivent inscrire un juge accompagnateur afin de :

- contribuer à la composition des jurys,
- assurer le bon déroulement des compétitions,
- participer collectivement à l'arbitrage.

📖 Règlement des compétitions FFE – Dispositions spécifiques Voltige en cercle (Article 3.2)

- Tous les clubs engageant par équipe et/ou en Pas de deux **devront se faire accompagner d'un Juge**.
- Le juge doit être **disponible pendant toute la durée du concours**.
- Il participe au déroulement global de l'événement.
- Il **n'est pas membre de l'équipe** (mais est à sa charge).
- Il **ne peut pas être chef d'équipe**.
- Il doit posséder une **licence FFE valide**.